



Guide pour la gestion des cas et des contacts de COVID-19

2020-11-23

RÉSUMÉ

Procédure en place afin d'identifier rapidement les contacts à risque d'avoir été exposés à l'infection et limiter la transmission de la COVID-19 au sein du CCMB

Objectifs de la gestion des cas et des contacts dans le CCMB

- Limiter la transmission de la COVID-19 au sein du CCMB. Les recommandations de gestion des cas et des contacts ne visent pas à empêcher l'introduction de la COVID-19 dans le CCMB, mais bien à limiter au maximum la transmission dans le milieu lorsqu'il y a un ou des cas confirmés
- Identifier rapidement les contacts à risque d'avoir été exposés à l'infection et faire les recommandations de santé publique en conséquence, afin de prévenir la transmission dans le milieu et dans la communauté

Gestion des symptômes



Fièvre

Enfant de **0-5 ans** :

- température **rectale** de 38,5 °C (101,3 °F) et plus

Enfant de **6 ans et plus** :

- température **buccale** de 38,1 °C (100,6 °F) et plus



Symptômes généraux

- Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)



Symptômes respiratoires

- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou nez bouché



Symptômes gastro-intestinaux

- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée
- Maux de ventre

Si l'athlète présente un **ou** des symptômes parmi ceux indiqués dans cette liste depuis moins de 24 heures, il est recommandé de le garder à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes.

Attendez 24 heures et réévaluez l'évolution des symptômes. Si un ou des symptômes persistent depuis plus de 24 heures, procédez à l'autoévaluation ([Formulaire d'autoévaluation](#))

Gestion d'absences d'athlètes ou d'entraîneurs

Athlète ou entraîneur avec symptômes en ski

- Retrait rapide de l'athlète ou entraîneur : Lui faire porter un masque médical (de procédure) de qualité et l'isoler à un endroit sécuritaire d'ici son départ de la station de ski
- Un seul adulte s'occupe de l'athlète; il porte l'équipement de protection nécessaire
- Parent contacte Info-Covid 1-877-644-4545 ou 811
- Fratrie poursuit s'elle n'a pas de symptômes
- Si l'athlète ou entraîneur procède au test de dépistage, il s'isole à la maison le temps de recevoir le résultat
- Les personnes ayant été en contact à moins de deux mètres sans protection appropriée avec la personne symptomatique doivent procéder à une autosurveillance de leurs symptômes et appeler le 811 ou le 1 877 644-4545 si elles en développent.

Athlète ou entraîneur avec symptômes à la maison

- Utilise l'autoévaluation
- Parent contacte Info-Covid 1-877-644-4545 ou 811
- Si l'athlète ou entraîneur procède au test de dépistage, il s'isole à la maison le temps de recevoir le résultat
- En attente du résultat du test, la fratrie poursuit si elle n'a pas de symptômes.

Retour en ski

- Si le résultat du test de dépistage est positif, suivre les instructions de la santé publique.
Pas de retour avant la levée des mesures par la santé publique
 - 10 jours après la date de début des symptômes ET
 - Pas de symptômes depuis 24 h ET
 - Pas de fièvre depuis 48h
- Pour un athlète, une attestation de retour signée par le parent comme quoi la période d'isolement est terminée.

Lorsque vous devez vous absenter en lien avec la COVID-19, vous devez informer le CCMB et l'entraîneur chef, par courriel au clubcmb@gmail.com et headcoachCCMB@hotmail.com.

Un entraîneur ou athlète habitant sous le même toit d'une personne symptomatique qui est en attente d'un résultat de test pour la COVID-19, doit :

- Aviser le CCMB et l'entraîneur chef, par courriel au clubcmb@gmail.com et headcoachCCMB@hotmail.com.
- Pratiquer l'autosurveillance de ses symptômes.

- L'athlète ou entraîneur peut continuer à participer aux activités du CCMB à moins d'un avis contraire de la santé publique
- Il lui est recommandé de porter un masque médical (de procédure) de qualité en tout temps

Conditions d'admission et présence à une activité du CCMB

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, certaines personnes ne doivent pas se présenter aux activités du CCMB et doivent s'isoler à la maison pendant le temps qui leur est recommandé :

- Les personnes qui ont reçu la consigne de s'isoler à la maison (personnes sous investigation, contacts à risque modéré/élevé et cas confirmés);
- Les personnes qui ont reçu la consigne de se placer en quarantaine après un retour d'un séjour hors Canada.

Gestion des contacts d'un cas confirmé de COVID-19 qui fréquente le CCMB

Un enquêteur de la Direction de santé publique évalue avec l'aide du cas ses contacts étroits ayant pu survenir pendant sa période de contagiosité. La période est de 48 h avant le début des symptômes ou la date du prélèvement si la personne est asymptomatique jusqu'à son isolement.

Identification des contacts dans le contexte des activités du CCMB

Les expositions survenues au CCMB lors de l'enquête incluent les personnes et amis :

- Du même groupe ou de la même catégorie d'âge;
- Des autres groupes ou catégories;
- Des regroupements possibles durant la journée (incluant l'arrivée le matin, le midi et la période précédant le départ le soir);
- Des interactions durant les heures de repas et autres situations de rassemblement;
- Des contacts avec (ou entre) les entraîneurs;

Si les informations préliminaires obtenues par la Direction de santé publique laissent entrevoir des risques d'exposition **modéré ou élevé** chez certaines personnes, au besoin, retirer ces personnes le temps nécessaire pour compléter l'enquête et procéder à l'évaluation de l'exposition.

Évaluation du risque d'exposition

Pour chacun des contacts identifiés, l'enquête établit le niveau de risque d'exposition :

- Distanciation physique : la distance à considérer pour l'évaluation du risque d'exposition des contacts d'un cas confirmé est de deux mètres.

- Les enfants qui font partie du même groupe que le cas confirmé sont à risque modéré, lorsque la distanciation n'est pas appliquée entre les enfants d'un même groupe.
- Pour les entraîneurs, l'enquête doit évaluer si les mesures de protection ou de distanciation ont été appliquées entre l'adulte et les enfants du groupe.
- Le port du couvre-visage ne doit pas être considéré dans l'évaluation du risque d'exposition d'un contact avec un cas confirmé. Bien que le port du couvre-visage soit recommandé et qu'il puisse réduire la transmission de gouttelettes, il n'est pas possible de valider son efficacité à un niveau individuel lors d'un contact avec un cas confirmé.
- Le port du masque de type médical doit être considéré dans l'évaluation du risque d'exposition. En particulier, une personne qui porte assistance, donne des soins ou cumule plus de 15 minutes auprès d'un cas confirmé alors qu'elle portait un masque de type médical n'est pas considérée à risque élevé ou modéré (en autant que les autres conditions soient rencontrées).

Niveaux de risque d'exposition

Niveau de risque pendant la période de contagiosité du cas :

Élevé

- Personne vivant sous le même toit qu'un cas
- Personne qui a reçu des gouttelettes au visage ou a été en contact direct avec des liquides biologiques infectieux d'un cas confirmé de COVID-19

Modéré

- Enfants qui font partie du même groupe que le cas confirmé (lorsque la distanciation n'est pas appliquée entre les enfants d'un même groupe)
- Personne qui a appliqué une distanciation de moins de deux mètres et a cumulé plus de 15 minutes auprès d'un cas confirmé, sans le port du masque de type médical

Faible

- Personne qui a appliqué une distanciation physique de deux mètres avec le cas confirmé

Protocole à suivre pour les contacts à risque (enfants et adultes)

Élevé et modéré

- Isolement à domicile pendant 14 jours
- Dépistage et poursuite de l'isolement même si le résultat du test est négatif.
- Auto-surveillance des symptômes
- Retour aux activités du CCMB minimalement 14 jours après le dernier contact contagieux, sauf indication contraire (ex. : développement de symptômes ou test positif, exposition à plusieurs cas positifs dans le même domicile)

Faible

- Communiqué (courriel) aux parents et entraîneurs du CCMB pour informer de la situation
- Auto-surveillance des symptômes pour 14 jours après le dernier contact avec le cas
- Les athlètes et entraîneurs peuvent continuer à fréquenter le CCMB, à moins qu'ils ne reçoivent la consigne de s'isoler pour une autre raison ou qu'ils ne développent des symptômes
- La Direction de santé publique évalue la pertinence de tester les contacts à faible risque d'exposition, selon le nombre de cas positifs au sein du CCMB et la situation régionale

Protocole en cas d'une éclosion

Définition d'éclosion

Au moins 2 cas confirmés en moins de 14 jours, ne pouvant être expliqués par un lien épidémiologique en dehors du CCMB.

Autrement dit, la transmission du premier cas à un autre ou à plusieurs autres cas s'est faite par la fréquentation d'une activité du CCMB et non en dehors (ex. : famille, école, travail). Une éclosion signifie par conséquent que la Direction de santé publique a identifié une transmission de COVID-19 dans le milieu du CCMB.

Interventions

En situation d'éclosion, le CCMB met en place les interventions jugées nécessaires en fonction de la taille et de la nature de l'éclosion.

Celles-ci peuvent inclure :

- Réviser l'application des mesures de protection en place, durant l'ensemble des activités du CCMB;
- Mettre en place un dépistage élargi dans le CCMB;
- Arrêter les activités du CCMB le temps de faire l'enquête.

Levée de l'éclosion

À des fins de surveillance, l'éclosion est terminée 14 jours (correspond à la période d'incubation du virus) après l'apparition des premiers symptômes chez le dernier cas (athlète ou entraîneur) relié à l'éclosion dans le milieu. Si le dernier cas est asymptomatique, l'éclosion est terminée 14 jours après la date du dernier test COVID-19 positif relié à l'éclosion dans le milieu.

Le délai de 14 jours permet de déterminer si un nouveau cas est relié ou non à l'éclosion mais n'est pas une indication pour déterminer les interventions ni l'ouverture ou l'arrêt des activités du CCMB.

PROTOCOLE EN CAS D'ÉCLOSION DU COVID

- 1** Garder son calme et ne pas alerter immédiatement toutes les personnes possiblement infectées
- 2** Retirer la personne du groupe d'entraînement, définir un endroit de confinement ponctuel
- 3** Suspendre immédiatement l'activité en cours

- 4** La personne possiblement infectée doit aller se faire tester ainsi que tous les autres membres du groupe
- 5** Vous avez l'obligation de prévenir les autorités de la santé publique locale
- 6** Si une autre personne développe des symptômes, le diriger vers un centre de test

L'ENTRAÎNEMENT POURRA REPRENDRE SI

- Tous les membres ont été testés négatif à la COVID-19
- Si vous avez été en contact avec un cas confirmé, vous devez rester en auto-isolement pour une période de 14 jours suivant le dernier contact avec la dite personne malgré votre résultat négatif

Références :

Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19.

<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction>

Guide pour la gestion des cas et des contacts de COVID-19 dans les services de garde et les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Institut national de santé publique du Québec.

<https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/3055-services-garde-enseignement-prescolaire-primaire-secondaire-covid19.pdf>